PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR





Articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à 11 du Code de la santé publique

Une demande d'autorisation est à compléter **par lieu d'accuei**l et à renvoyer à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du lieu d'accueil des mineurs au plus tard 3 mois avant le début de celui-ci.

Le projet éducatif, le plan et le procès-verbal de commission de sécurité des locaux sont à joindre à cette fiche.

Cette demande sera adressée pour avis, par la DDCS ou DDCSPP au médecin responsable du service départemental de la protection maternelle et infantile (SDPMI).

* première demande d'autorisation		
conditions identiques à la dernière de	r	* format date JJ/MM/année
* modifications des conditions d'accueil		* format date JJ/MM/année
	Cadre réservé à la DDCS de M	Mosalla
1	Caule leselve a la DDCS de l	wosene
<u>n° d'organisateur</u> ┃		
projet éducatif joint		
plan des locaux joint		
PV CS joint date de péremption		
☐ demande complète		
I- PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR		
1-1 L'organisateur est une personne morale		
TYPE *		
O association O collectivité te	ritoriale	
O comité d'entrepri		
O autre (préciser)		
DENOMINATION Nom complet de l'organisateur *		
ADRESSE N° et rue *		
Code Postal *	Commune	*
Mail		
Téléphone *		
Portable		
Télécopie		
REPRESENTANT LEGAL	○ Madame ○ Monsieur	
Nom de naissance		
Nom d'usage		
Prénom		
Date de naissance		

PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

Lieu de naissance	
Fonction	
1-2 L'organisateur est une personne physiqu	2
<u>IDENTITE</u>	
Civilité *	O Madame O Monsieur
Nom de naissance *	
Nom d'usage	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
ADRESSE N° et rue *	
Code postal *	Commune *
Mail	
Téléphone *	
Portable	
Télécopie	

IMPLANTATION DE L'ACCUEIL

II- IMPLANTATION DE L'ACCUEIL

TYPE *				
☐ Ecole maternelle	☐ Centre de loisirs ☐ centre de vacar		☐ hôtel ☐ gite	
	autre (préciser)			
DENOMINATION				
Nom complet du lieu d'	accueil *			
<u>ADRESSE</u>				
N° et rue *				
Code postal *				Commune *
Mail				
Téléphone *				J
Portable				J
Télécopie				J
ENREGISTREMENT DU	LOCAL			
N° d'enregistrement du lo	ocal			
Date de la déclaration du DDCSPP (s'il n'est pas e				format date JJ
Date du dernier avis du s de PMI de Moselle	ervice départemental			format date JJ
Caractéristiques de l'é	tablissement recevar	nt du public (E	ERP)	
Type ERP				Catégorie
Capacité maximale d'acc	ueil			_]
Date du dernier procès-v de sécurité (avec avis favora				format date JJ
Date de l'arrêté municipa	I d'ouverture			format date JJ

IMPLANTATION DE L'ACCUEIL

☐ salle polyvalente	
☐ équipement sportif	
	_
	_
 I	
	_
I/MM/AAAA	
I/MM/AAAA	
I/MM/AAAA	

I/MM/AAAA

ACCUEILS DE LOISIRS

III- ACCUEILS DE LOISIRS

période d'accueil		nombre de mineurs accueillis		composition équipe d'encadrement			
-		moins de 6 ans	6/ 11 ans	12/17 ans	diplômés	stagiaires	non qualifiés
	Matin						
Périscolaire	Pause méridienne						
	Soir						
	Mercredi						
	Samedi						
	Dimanche						
	Autre(s) jour(s)						
extrascolaire	Toussaint						
	Noël						
	Hiver						
	Printemps						
	Juillet		·				
	Août						

âge minimum	des mineurs	susceptibles d'	être accueillis :	
-------------	-------------	-----------------	-------------------	--

MODALITES DE L'ACCUEIL
I- Aménagement des locaux
Nombre de nièces réservées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans

Superficie des locaux mis à disposition :		à exprimer en m2
Les espaces et les locaux mis à disposition des mineurs de moins de	e 6 ans :	
1- Les vestiaires		
Y a-t-il un espace vestiaire ?	Oui	○ Non
Y a-t-il des patères et des casiers ?	Oui	○ Non
Sont-ils à hauteur maternelle ?	Oui	○ Non
2- La salle de sieste/repos		
Y a-t-il une salle de sieste ?	Oui	○ Non
Celle-ci est-elle distincte de la salle d'activité ?	Oui	○ Non
Surface		à exprimer en m2
Nombre de couchettes		
Les draps sont-ils individuels ?	O Oui	○ Non
Les couvertures sont-elles individuelles ?	Oui	○ Non
3- Le coin détente	○ Oui	○ Non
Un coin détente est-il aménagé ?	Odi	O NOT
Comment ?		
4- Les salles d'activités		
Nombre de salles		
surface		à exprimer en m2
S'il s'agit d'une grande salle, un coin séparé est-il aménagé ?	Oui	○ Non
Le mobilier est-il adapté aux jeunes enfants ?	Oui	○ Non
5- La salle de restauration		
Y a-t-il une salle de restauration ?	Oui	○ Non
Surface	L	à exprimer en m2
Les équipements sont-ils à hauteur maternelle ?	Oui	○ Non
6- Etages		

MODALITES DE L'ACCUEIL				
Y a-t-il des étages ?	O Oui	○ Non		
L'accès à ceux-ci est-il protégé ?	Oui	○ Non		
Comment ?				
Y a-t-il des escaliers ?	Oui	○ Non		
Sont-ils sécurisés ?	Oui	○ Non		
Quelles mesures sont prises pour prévenir le risque d'accident ?				
7- La sécurité dans les espaces accessibles				
Des anti-pince-doigts sont-ils installés ?	Oui	○ Non		
Des protections sont-elles posées sur les angles saillants ?	Oui	○ Non		
Les prises de courant sont-elles en hauteur et protégées ?	Oui	○ Non		
Les poubelles sont-elles munies de couvercles ?	Oui	○ Non		
Si ces éléments ne sont pas présents, quelles mesures sont prises pour prévenir le risque d'accident ?				
provenii le neque à decident :				
8- Le matériel pédagogique				
De quel type de matériel pédagogique disposez vous ?				
9- L'aménagement des locaux permet-il aux enfants d'avoir des repères ?	Oui	○ Non		
II- Equipements sanitaires				
Nombre de WC				
Sont-ils de taille maternelle?	Oui	○ Non		
Si non, nombre de rehausseurs?				
Nombre de réducteurs				
Nombre de lavabos				
Sont-ils de taille maternelle?	Oui	○ Non		
Si non, nombre de marche pied				

MODALITES DE L'ACCUEIL			
La trousse à pharmacie est-elle conservée sous clef ?	O Oui	○ Non	
Les produits d'entretien sont-ils stockés sous clef ?	Oui	○ Non	

MODALITES DE L'ACCUE	IL	
III- Espaces extérieurs		
Existe-t-il un espace extérieur ?	Oui	○ Non
Est-il clôturé ?	Oui	○ Non
Y a-t-il des jeux de plein air agréés ?	Oui	○ Non
Y a-t-il des plans d'eau ou bassins ?	Oui	○ Non
Sont-ils protégés ?	Oui	○ Non
Sont-ils rendus inacessibles ?	Oui	○ Non
Comment ?		
Si non, quelles mesures prises pour sécuriser les extérieurs ?		
IV- Le(s) projet(s) pédagogique(s) et l'encadrement	L	
Le(s) projet(s) pédagogique(s) tient(tiennent)-il(s) compte de la spécificité des moins de 6 ans ?	Oui	○ Non
Le(s) projet(s) pédagogique(s) tient(tiennent)-il(s) compte de la spécificité des enfants de moins de 6 ans porteurs de handicap ?	Oui	○ Non
Est(sont)-il(s) établi(s) en équipe ?	Oui	○ Non
Est-il prévu des activités en petit groupes préservant des temps de jeux libres ?	Oui	○ Non
Est-il prévu des temps de détente ?	Oui	○ Non
Des activités planifiées sont-elles prévues ?	Oui	○ Non
Des activités en groupes selon l'âge des enfants sont-elles prévues ?	Oui	○ Non
Quels sont les 3 axes forts structurant le projet pédagogique ?		
Description succincte des activités proposées :		
De quelle manière le projet éducatif développe t-il les compétences psycho sociales de l'enfant?		
Le projet favorise t-il l'autonomie et la socialisation de l'enfant ?	Oui	○ Non

Oui

○ Non

Dans l'encadrement, y a-t-il des animateurs diplômés dans le domaine de la petite enfance ?

MODALITES DE L'ACCUEIL				
Si oui, combien ?				
Qual(a) diplâma(a) ou qualification(a) particuliàra(a) ent ila 2				
Quel(s) diplôme(s) ou qualification(s) particulière(s) ont-ils ?				
Une partie de l'encadrement est-il spécifiquement dédiée à l'accueil des moins de 6 ans ?	Oui ONon			
Si oui, combien d'animateur(s) au total				
Nombre de qualifié(s)				
Nombre de stagiaire(s)				
Nombre de non qualifié(s)				
En cas d'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de troubles de la santé quelles sont les dispositions prévues ?				
Cadre réservé au Conseil départemental de la Mosel Avis du médecin responsable du service de protection maternelle et infantile concernant l'accueil d				
Après étude du dossier le				
Après visite en date du				
☐ avis favorable (pour raccueil des enrants de moins de 6 ans à moduler en fonction du nombre total d'enfants accueillis toutes tranches d'âge confondues)				
Capacité maximale d'accueil				
<u>Périscolaire :</u>				
matin/soir (nb enfants)				
pause méridienne (nb enfants)				
Extrascolaire (nb d'enfants)				
Age minimal des enfants pouvant être accueillis :				
Avis valable jusqu'au <i>(sous réserve de modifications)</i>				
☐ avis réservé pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans joindre le rapport de visite				
Date				
signature médecin responsable de PMI				